

# La Communauté européenne de l'énergie, c'est maintenant

Sami Andoura, Jerzy Buzek, Jacques Delors, António Vitorino

*Alors que le Conseil européen a évoqué (le 22 mai) les enjeux de politique énergétique européenne, et que le président de la République française vient à nouveau d'appeler à la mise en place d'une Communauté européenne de l'énergie, il importe de bien identifier les principaux défis à relever dans cette perspective.*

### 1. Un agenda positif pour l'Europe

L'Union européenne est une construction politique qui doit être porteuse de projets positifs pour ses citoyens. Alors que la crise de la zone euro focalise toute l'attention, il faut un agenda positif au niveau de l'Europe toute entière, se fondant sur quelques projets et politiques concrets tournés vers un monde extérieur en pleine mutation : la Communauté européenne de l'énergie est l'un des principaux.

Les profonds changements qui affectent le secteur de l'énergie européen en transition – sa structure et sa compétitivité, ainsi que les exigences du développement durable et de l'environnement – sont porteurs d'un véritable projet européen de politique énergétique.

Ce projet a également le mérite d'avoir une portée concrète pour les citoyens et les consommateurs, compte tenu de l'acuité persistante des problèmes sociaux et de précarité liés à l'accès de tous à une énergie stable et abordable.

La transition énergétique requiert en outre un véritable changement de société dans nos modes de production, de transport et de consommation d'énergie. Sa réussite implique d'y associer pleinement l'ensemble des forces vives de la société civile en Europe.

### 2. Un bilan améliorable pour la politique énergétique européenne

Des avancées significatives ont été réalisées depuis 2007 dans la direction d'une politique

énergétique européenne. Mais cela s'est parfois fait au prix de la fragmentation du cadre communautaire et d'un manque de lisibilité de certaines initiatives.

La réconciliation des trois grands objectifs de compétitivité, développement durable et sécurité d'approvisionnement, et l'absence de consensus sur certains objectifs fondamentaux se heurtent encore souvent à des approches nationales divergentes, voire contradictoires.

C'est sur les avancées les plus significatives qu'il faut bâtir. Le développement durable doit être soutenu par une courageuse et cohérente transition énergétique, dans la continuité de l'adoption du cadre européen de gouvernance majeur autour des objectifs des 3x20 d'ici 2020 (Émissions de CO<sub>2</sub>, énergies renouvelables et efficacité énergétique).

Une autre avancée marquante est la façon dont l'UE a permis de faire avancer la solidarité après les crises du gaz en mettant en place une meilleure coopération entre États, institutions et opérateurs de marché. Enfin, l'UE a encore récemment révisé ses instruments-clés pour le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les infrastructures et leur financement.

Mais ces progrès ne doivent pas nous faire oublier les risques contenus dans les tendances actuelles inquiétantes d'un retour en force des nationalismes énergétiques en Europe, que ce soit dans le cadre des transitions énergétiques nationales qui s'entrechoquent, ou encore d'approches unilatérales autour du développement

des énergies renouvelables et de la sécurité d'approvisionnement électrique.

Ces choix politiques nationaux ignorent l'interdépendance réelle déjà existante avec les pays voisins, non consultés, et déstabilisent le système énergétique européen dans son ensemble, conduisant parfois à des investissements superflus et coûteux pour les citoyens européens.

### 3. Les fondements concrets d'une véritable

#### Communauté européenne de l'énergie

Nous nous réjouissons que la proposition de « Communauté européenne de l'énergie » ait ouvert un débat d'envergure européenne engagé avec les divers décideurs et acteurs publics, privés, associatifs, locaux, nationaux et européens impliqués.

Rappelons tout d'abord qu'une Communauté européenne de l'énergie ne doit pas donner lieu à la création d'une autorité supranationale européenne qui déciderait de tout, et en particulier d'un mix énergétique européen ou d'une centralisation monopolistique de l'achat du gaz, ces deux options étant de toute façon exclues par les traités européens.

Une Communauté européenne de l'énergie doit se construire sur des avancées communes et concrètes autour des trois dimensions majeures au fondement du marché unique que sont la compétition entre opérateurs industriels qui stimule, la coopération entre États qui renforce et la solidarité européenne entre tous qui unit.

S'agissant de « la compétition qui stimule » : c'est en finalisant l'intégration d'un marché intérieur de l'énergie compétitif et intégré de dimension européenne que les opérateurs énergétiques industriels pourront enfin être compétitifs à l'échelle européenne et internationale, et que les ressources énergétiques pourront être optimisées au mieux au sein de l'UE. Les États-membres eux-mêmes doivent s'approprier ce processus et le mettre en œuvre de bonne foi. Dès lors qu'il s'agira d'élaborer le cadre énergétique européen à l'horizon 2030, l'UE devra tirer les leçons des nouvelles dynamiques de marché européennes et internationales intervenues depuis 2007. Le contexte énergétique en 2013 a bien changé.

S'agissant de « la solidarité qui unit » : la sécurité d'approvisionnement nécessite une approche

commune de la diversification des sources d'énergie dans un esprit de solidarité. D'autant plus lorsque certains États, caractérisés par une dépendance quasi-exclusive envers un fournisseur étranger, ne parviennent pas à diversifier leur mix énergétique. Cela implique de pouvoir mettre en commun certaines capacités d'approvisionnement, ce qu'un marché interconnecté doit permettre, et de négocier au niveau de l'UE les accords-cadres nécessaires avec les pays fournisseurs et de transit. La réussite d'un tel projet illustrerait une avancée majeure de la politique extérieure commune.

Enfin, s'agissant de « la coopération qui renforce », nous plaçons pour une intégration davantage différenciée entre États dans le domaine énergétique, sur une base régionale, s'appuyant sur les forces et faiblesses de chacun, et rendant obligatoire et inévitable la coopération entre les divers acteurs nationaux responsables. Bien que de nombreuses initiatives existent, elles apparaissent souvent fragmentées, peu soutenues politiquement et mal organisées.

La coopération politique, économique et structurelle entre États voisins, chaînon manquant de la politique actuelle, aurait pour pierre angulaire les infrastructures énergétiques (transport, distribution, mais également leur planification commune). Le nouveau règlement sur les infrastructures énergétiques fournit un cadre intéressant qui réclame avant tout une réelle volonté politique des États-membres pour sa mise en œuvre. Si cette coopération réussit, beaucoup d'autres pourront suivre, que ce soit le financement conjoint d'infrastructures, des programmes ambitieux de R&D, etc.

En 1951, six États européens décidaient de mettre leurs intérêts en commun dans deux secteurs-clés de l'économie afin de créer une Communauté qui remplacerait le conflit par la coopération et l'animosité par la prospérité. L'énergie était l'un de ces secteurs. Près de soixante ans plus tard, l'énergie demeure certes une priorité politique et économique majeure, mais les règles communes qui doivent permettre de réaliser les objectifs de notre temps doivent être renforcées. Il nous appartient de les réinventer, ensemble, et à la hauteur des nouveaux défis que l'Europe doit affronter. Les formules vagues ou les proclamations sans lendemain ne suffiront pas, si l'Europe veut que ses citoyens continuent de croire en son idéal. ■